



Dispensé de timbrage

CARCASSONNE PPDC

Unitaire 11

Bimestriel N°95 Avril-Mai 2011 Prix du N° : 0,75 euros Abt : 3 euros

Bulletin de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire)

Section de l'Aude 22 bis, boulevard de Varsovie 11000 CARCASSONNE

fsu.aude@wanadoo.fr ou fsu11@fsu.fr



Déposé le 12/05/2011

Le 31 mai, mobilisons nous pour les salaires* !

La FSU appelle tous les salariés de la Fonction Publique à se mobiliser le 31 mai pour dénoncer le scandaleux blocage des salaires pour la deuxième année consécutive. L'écart se creuse toujours davantage entre les plus fortunés et les salariés contraints de se serrer la ceinture. L'aménagement de l'ISF associé à la suppression du bouclier fiscal, c'est des millions d'euros de cadeaux fiscaux aux détenteurs de gros patrimoines ! En appliquant le régime sec aux fonctionnaires et aux services publics, l'État employeur donne le ton au grand patronat, sous les applaudissements du Medef, qui en profite pour en réclamer toujours davantage.

Les organisations syndicales (CFDT - CFTC - CGC - CGT - FO - FSU - SOLIDAIRES - UNSA) condamnent la politique d'austérité salariale menée par le gouvernement à l'égard des agents publics. Celle-ci aggrave encore un contexte marqué par les suppressions d'emplois et la dégradation des conditions de travail.

Elles dénoncent l'absence de véritables négociations salariales qui auraient dû permettre *a minima* le maintien du pouvoir d'achat des agents publics pour 2011 et 2012. Elles contestent le discours du gouvernement consistant à laisser croire que la Fonction publique connaît de véritables hausses de pouvoir d'achat.

Elles rappellent que le contentieux salarial, qui s'accumule depuis presque 10 ans, constitue pour les fonctionnaires une perte de largement plus de 10 % de rémunération. Elles continuent à demander la mise en œuvre rapide de mesures de rattrapage. Les organisations signataires réaffirment fortement leur attachement au point d'indice, élément central et prioritaire en matière salariale dans la Fonction publique. En effet, seule la progression du point d'indice permet véritablement de compenser l'inflation et d'assurer une réelle augmentation des salaires, pour tous les fonctionnaires et agents contractuels. C'est pourquoi les organisations syndicales exigent une augmentation immédiate et conséquente du point d'indice, suivie de l'ouverture d'une véritable négociation sur :

- Les mesures de rattrapage ;
- Une revalorisation des grilles indiciaires ;
- Une véritable politique salariale dans la Fonction publique.

Pour ce faire, elles appellent l'ensemble des agents des trois versants de la Fonction publique à **se mobiliser fortement le mardi 31 mai prochain**, sous les formes locales ou sectorielles les plus appropriées : rassemblements, manifestations, grèves...

* Les modalités d'action de l'Intersyndicale seront communiquées ultérieurement.

La FSU en deuil...

Luc BEAL RAINALDY, militant du SNU TEFE (SNU Pôle Emploi) a « brutalement » mis fin à ses jours le mercredi 4 Mai 2011 dans les locaux du Ministère du Travail.

Sa disparition est une grande perte pour le syndicalisme. Au-delà de l'immense peine et de l'incompréhension ressenties, ce geste intervient dans un contexte où le rouleau compresseur de la RGPP déstabilise les individus et les missions du Ministère du Travail...

Siège social :

FSU 11
22 bis, Bd de Varsovie
11000 CARCASSONNE
Tél.Fax : 04 68 25 54 23

Publication

Directeur de la

Gilbert SARTORÉ

Commission paritaire

N° 0715 S 07452

ISSN 1250-0224

Imprimé par nos soins

SOMMAIRE

- 1- Éditorial.
- 2- 3- Déclarations FSU aux CTPD-collèges du 18 mars et CDEN du 15 avril.
- 4- Élections professionnelles. Protocole non titulaires.
- 5- École Émanicipée: Sortir du Nucléaire.
- 6- Revalorisation des diplômes. Revalorisation des pensions. Non au FN...
- 7- Conférence de presse de C. LAVAL. L'école en Europe...
- 8- Le Pacte pour l'Euro, une déclaration de guerre aux peuples d'Europe.

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la FSU-Aude. Conformément à la loi du 6/1/78, vous pouvez avoir accès aux informations vous concernant et les faire rectifier, en vous adressant à la FSU-Aude.

j'❤️
le service
public



Déclaration de la FSU 11 - CTPD collègues du 18 mars 2011

Alors que tous, personnels enseignants, de vie scolaire ou d'orientation, doivent faire front chaque jour face aux difficultés qui sont autant d'obstacles à l'accomplissement de leur missions, le ministre persiste dans sa politique de suppressions de postes et tente de faire croire que tout va bien et même que tout ira encore mieux dans les mois à venir. Toutes les annonces installent, à peu de frais, un nuage de fumée derrière lequel se cachent de profondes modifications du système éducatif. Calcul en baisse des dotations sur des bases augmentant le nombre d'élèves par classe, situation de plus en plus dégradée des établissements ou zones concentrant difficultés sociales et scolaires, fatigue et stress des professeurs-stagiaires, autonomie croissante des établissements, imposition du livret de compétences au collège, réforme de l'orientation.

A cela s'ajoutent des projets visant à renforcer considérablement le rôle des chefs d'établissement dans l'évaluation et la carrière des professeurs. Dernière provocation en date : rien de moins que l'implosion du collège dans « l'école du socle » avec la bivalence et la fusion premier degré – collège.

Si dans ce contexte, les collèges audois peuvent apparaître comme ayant été relativement épargnés sur le front de l'emploi des « personnels enseignants », la nocivité des différentes réformes évoquées ci-avant se diffuse toutefois progressivement aux

quatre coins du département. De plus, même si le solde créations/suppressions est nul, cela n'évitera pas une fois encore à de trop nombreux collègues de devoir enseigner sur 2 voire 3 établissements.

Toutefois, si nous mettons en regard l'effet cumulé des dotations en emplois par rapport à l'évolution des effectifs depuis la préparation de rentrée 2008, force est de constater qu'il a été créé l'équivalent d'un collège de 500 élèves..., sans enseignants ! C'est cette réalité-là que la FSU dénonce et combat.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, lors du CTPD du 25 janvier (voir site Snes-aude: <http://www.snes-aude.fr>), en réponse à notre demande de retour au seuil d'attribution des moyens à 27 élèves par classe en 6°, vous avez affirmé que le fait de réduire de 2 élèves la taille des divisions ne permettra pas d'améliorer sensiblement les résultats scolaires. Vous avez renvoyé sur la part complémentaire la capacité des établissements à constituer des groupes de soutien et de suivi des élèves en difficulté. Aujourd'hui, pouvez-vous nous assurer que les moyens attribués ont été effectivement utilisés pour compenser les conséquences négatives de l'augmentation du nombre d'élèves par classe chez les élèves les plus fragiles ? La FSU vous demande de nous communiquer un état exhaustif des différents dispositifs mis en place à la rentrée prochaine dans

les 27 établissements.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, lors de cette même instance, vous avez rappelé que le conseil d'administration est souverain et que seuls les établissements décident de la répartition de la DHG. Or à ce jour, et sauf erreur de notre part, les C.A. des collèges de Trèbes, Grazeilles, Victor Hugo et Corbières-Maritimes n'ont pas encore été consultés sur la proposition de ventilation de la DHG. Certes, une présentation et des débats ont eu lieu en conseil pédagogique, en commission permanente et en conseil d'administration mais aucune proposition de ventilation des moyens n'a été mise au vote ! La FSU combat l'idée que le chef d'établissement puisse déroger à la consultation du C.A. de la, ou des propositions de ventilation des moyens dans le cadre du calendrier prescrit. Les avis émis et les décisions prises le sont sur la base de votes personnels et doivent le rester.

C'est à toute cette politique-là que la FSU appelle à résister, et c'est pour imposer l'arrêt des suppressions de postes et une autre politique éducative, pour une autre façon de traiter les personnels du second degré et leurs métiers, pour la réussite de tous nos élèves que le SNES et le SNEP appellent tous les personnels du second degré à manifester à Paris le 19 mars, dans le cadre de la journée d'action et de manifestations organisée ce jour-là.

Déclaration de la FSU 11 - CDEN du 15 Avril 2011 1er et 2d degrés

Éducation, santé, justice... autant de mobilisations qui ont marqué le paysage social ces dernières semaines. Les convergences des revendications sont évidentes : avoir les moyens de répondre aux besoins et aux aspirations de notre société pour davantage d'égalité entre les usagers et les territoires. Ce sont aussi les conditions de travail et ce sentiment de ne pas pouvoir bien remplir les missions qui sont au cœur des préoccupations.

Aussi, dans l'Aude comme partout en France, enseignants, parents d'élèves, élus politiques et citoyens attachés à l'école publique se mobilisent aujourd'hui de façon exceptionnelle contre les fermetures de classes. Notre département a déjà payé un trop lourd tribut à la politique de la calculette. Si la publication de l'INSEE de ce mois d'avril montre que notre département a le taux de pauvreté le plus élevé de la région, et au plan national le 4^e niveau

de vie moyen le plus faible derrière la Seine-St-Denis, le Nord et le Pas de Calais, le Ministère nous place quant à lui en 60^e position pour ce qui concerne le taux d'encadrement dans les écoles primaires. Il est temps que cela cesse !

L'école primaire, première marche pour la réussite des élèves, est déjà sous dotée, comme le mettait en évidence un rapport de la Cour des comptes en mai dernier. Plus récemment, le conseil d'analyse stratégique faisait état d'un taux d'encadrement des élèves du primaire inférieur à tous les autres pays de l'OCDE. Dans l'urgence, pour assurer une rentrée scolaire 2011 moins déplorable dans l'Aude, il est nécessaire de renoncer à toutes les fermetures prévues d'une part et, d'autre part, obtenir une rallonge budgétaire de 35 postes pour procéder aux incontournables ouvertures liées aux sous-effectifs.

Dans les collèges, l'accueil de 140 élèves supplémentaires à la rentrée 2011 aurait dû enclencher la création de 7 divisions. La faiblesse de la dotation en emploi (0), combinée aux choix de répartition des moyens horaires de la DHG départementale se traduit par la fermeture de 10 classes ! En faisant passer le seuil d'attribution des moyens horaires par classe de 27 à 29 élèves en 6° et de 28 à 29 en 5°, 4° et 3°, c'est bien le financement de 17 divisions qui a été ainsi "économisé". Qui paiera le prix fort de ces choix ? Les élèves en premier lieu. Le E/D va passer de 24,43 à 25,57 l'an prochain. L'augmentation moyenne d'un élève par classe préconisée dans les fameuses fiches du ministère sur les "gisements d'efficience" a été respectée à la virgule près ! Dans ce contexte, les classes de 6° seront particulièrement chargées. 61% des 144

(Suite page 3)

(Suite de la page 2)

classes prévues auront plus de 26, 27 ou 28 élèves ... soit le double de l'an dernier ! Depuis la rentrée 2008, force est de constater qu'il a été créé l'équivalent d'un collège de 500 élèves ... sans enseignants.

Les personnels ensuite. Les conditions d'exercice qui se dégradent, la charge de travail qui s'alourdit avec toujours plus de tâches imposées. Mais au-delà des moyens en horaires d'enseignements et en personnels enseignants, les baisses des recrutements de Co-psy, de CPE, de documentalistes, le non-renouvellement des personnels "vie-scolaire", la suppression d'emplois d'administratifs pèseront aussi sur la vie des établissements. C'est cette réalité là que la FSU dénonce et combat.

Pour toutes ces raisons nous vous demandons de faire remonter auprès

du Ministère une demande de collectif budgétaire afin d'assurer les besoins de nos écoles et collèges pour la rentrée prochaine.

Symboles des orientations politiques et économiques libérales inscrites dans la loi Fillon de 2005, la mise en place progressive du "socle commun", et de son bras armé le "livret personnel de compétences" a naturellement abouti au dépôt d'une proposition de loi en janvier dernier visant à créer à titre expérimental, des "établissements publics du socle commun". Avec ce projet "d'école du socle" se profile la remise en cause des disciplines d'enseignement et le regroupement d'écoles primaires situées sur un même territoire signant la fin des RPI et de l'école de proximité. Bref, l'implosion du collège avec la bi ou polyvalence et la fusion premier degré-collège. La FSU y voit le signe du renoncement à dispenser une culture

scolaire large, ouverte, commune et garantie à tous.

Pour la FSU, trois principes guident ces régressions :

- Le tri et la sélection précoce des élèves, enterrant l'ambition de la réussite de tous et de la démocratisation du système éducatif.
- La mise en concurrence à tous les niveaux, des élèves, des personnels, des établissements.
- La dénaturation et la dévalorisation de nos métiers.

C'est à toute cette politique-là que la FSU appelle à résister, et c'est pour imposer l'arrêt des suppressions de postes et une autre politique éducative, pour une autre façon de traiter les personnels et leurs métiers, pour la réussite de tous nos élèves que la FSU continuera à s'inscrire pleinement dans le processus de mobilisation en cours.

Intervention FSU – CDEN du 15 avril – Rentrée 2011 collèges

Comme vient de l'indiquer M. l'Inspecteur d'Académie, les collèges accueilleront 140 élèves de plus à la rentrée prochaine ... sans enseignants supplémentaires. Lors du CTPD du 25 janvier, la FSU a contesté vos arbitrages en matière de répartition de votre DHG départementale. L'enveloppe consacrée aux enseignements obligatoires aux différents niveaux du collège a, en effet, été sensiblement réduite en regard des moyens affectés dans les autres enveloppes (heures diverses, part d'autonomie, classes ULIS et Segpa, réserve). Dans ces conditions, 15 collèges sur 27 ont un H/E en baisse (hors ULIS, ENAF, Classes relais). Ce choix a pour conséquence directe la suppression de 8 divisions et, avec un nombre d'élèves en augmentation, l'élévation du E/D de 24,83 à 25,58. Pour maintenir le E/D 2010-2011, vous auriez dû créer 7 divisions supplémentaires. Par rapport à la présente année scolaire, la FSU estime que c'est bien avec un différentiel de 17 divisions en moins que se prépare la rentrée 2011. Le passage du seuil d'attribution d'une division à 29 élèves pour tous les niveaux d'enseignement est particulièrement préoccupant en 6°. En effet l'accueil de 105 élèves supplémentaires se traduira par ... 4 fermetures de divisions ! De plus, c'est en 6° que le E/D est le plus important. La FSU continue de penser que les choix effectués par M. L'Inspecteur d'Académie « pour pouvoir rentrer dans l'enveloppe » vont rendre très difficile la prise en charge des élèves en difficulté à leur entrée en 6°. 61% des 144 classes de 6° vont

concentrer plus de 26, 27, 28 voire 29 élèves. Il y en avait 2 fois moins cette année. La FSU souhaite sensibiliser le Conseil Général sur 2 autres conséquences de cette augmentation du E/D. Tout d'abord les capacités d'accueil des salles de classes sont-elles adaptées aux effectifs prévus sachant que nous parlons de E/D moyen. Il y aura forcément des divisions à 30 élèves voire plus. Cela ne pose-t-il pas de problèmes en termes de sécurité ? Autre conséquence possible, il est à prévoir une augmentation du coût des transports dans le cadre des cours d'EPS. 1 bus de 55 places pour 2 classes ne sera plus la règle dans de nombreux établissements. La demande de mise à disposition de bus de 63 places ou la nécessité de prendre un 2^{ème} bus fera vraisemblablement grimper la facture !

La FSU constate que les DHG n'ont pas été ventilées avec une augmentation sensible du nombre d'heures supplémentaires par rapport à l'an dernier. Certes la « réserve » non ventilée à ce jour est composée quasi-exclusivement d'HSA. Celles-ci, une fois consommées, viendront s'ajouter aux HSA déjà réparties. Cela ne manquera pas d'augmenter la charge de travail des enseignants. Le lissage du taux Heures postes/HSA à environ 6% dans tous les collèges a eu notamment pour conséquence de provoquer quelques suppressions de postes occupés supplémentaires. La FSU considère que par le jeu des BMP et des blocs importants d'HSA, de nombreux

« postes cachés » existent dans notre département. Le taux HP/HSA trop élevé et une dotation en emploi quasiment nulle pèsent une fois encore sur les conditions d'emplois et d'affectation des personnels. Près de 80 collègues vont enseigner sur 2 établissements, 4 sur 3 collèges.

M. L'Inspecteur d'Académie, lors du CTPD du 18 mars, vous avez communiqué des documents faisant apparaître 26 créations de postes pour 26 suppressions. Or après étude, le document « suppressions de postes » comportait la fermeture de 2 postes déjà « neutralisés » depuis la rentrée 2010 (arts plastiques – clg des Fontanilles et Technologie – Clg Victor Hugo). Ces 2 postes n'ont donc pas coûté 1 euro cette année ! La FSU considère qu'il reste donc 3 emplois à implanter ou à réimplanter (+1 de la dotation R2011, +2 postes neutralisés depuis 1 an) dans le cadre de la rentrée 2011.

Avec une baisse de seulement 15 HP, le collège Victor Hugo est l'établissement qui rend le plus de postes.

Enfin, la FSU souhaite revenir sur l'augmentation du nombre moyen d'élèves par classe et notamment une de ses conséquences : la difficulté toujours plus grande à prendre en charge l'échec scolaire.

La FSU renouvelle la demande formulée en CTPD, d'un bilan exhaustif et détaillé des dispositifs d'aide et de soutien aux élèves en difficulté, mis en place avec les moyens DHG, dans le cadre de la préparation de rentrée 2011.

Élections professionnelles OCTOBRE 2011 : Un enjeu majeur pour la FSU

La loi du 05 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social dans la Fonction Publique a procédé à une refonte majeure des conditions de représentation des personnels. **Du 13 au 20 octobre 2011, près d'un million et demi d'agents de la Fonction Publique de l'État (fonctionnaires, stagiaires et non-titulaires) seront appelés au même moment à élire, pour un mandat de 4 ans, leurs représentants dans les Commissions Paritaires et, pour la première fois, dans les Comités Techniques.**

Les différents scrutins contribueront à déterminer :

- l'attribution des sièges de représentants des personnels à pourvoir dans chaque instance concernée,
- quelles seront les organisations syndicales représentatives qui, désormais, disposeront **seules** du droit de négocier au niveau concernés,
- les moyens dont disposera chaque organisation syndicale (heures de décharges pour les militants, volume des autorisations d'absences pour les réunions pour les personnels).

Ces prochaines élections professionnelles constituent donc un enjeu considérable tant pour la FSU que pour tous les syndicats nationaux qui constituent la fédération. L'enjeu porte à la fois sur notre capacité collective à porter nos revendications, à les faire avancer, et sur les moyens dont nous disposerons pour déployer notre activité syndicale au service des personnels et des services publics que

nous voulons.

Dans chaque ministère, les différents syndicats nationaux devront donc assumer pleinement leurs responsabilités à la fois pour conforter leur représentativité et celle de la FSU.

Vote électronique imposé !

Changement majeur : le ministère de l'Éducation Nationale a décidé d'imposer le vote électronique généralisé pour l'ensemble de ces élections. Cela signifie dans le second degré notamment la disparition des bureaux de vote dans chaque collège et lycée ! **Entre le 13 et le 20 octobre prochain, après avoir récupéré un code personnel, chaque électeur pourra donc voter de n'importe quel point du territoire, à partir d'un ordinateur disposant d'une liaison Internet...** L'expérimentation du vote électronique menée en avril dans 5 académies a permis de révéler de nombreux dysfonctionnements. La FSU a immédiatement manifesté son désaccord avec le choix du Ministère. Persistera-t-il dans cette voie ?

Compte tenu de ce nouveau contexte, l'ensemble des syndicats nationaux de la FSU concernés par ce scrutin travaillent déjà à ce qu'un maximum de collègues puissent s'exprimer pour faire en sorte que le syndicalisme de propositions et de combat que nous portons sorte renforcé de ces élections.

Philippe DECHAUD

Protocole non titulaires :

Un protocole qui méritait d'être débattu

Le texte soumis à signature des organisations syndicales par le gouvernement à l'issue des négociations comporte des avancées qui, si elles sont transposées dans la loi, **devraient permettre la titularisation d'un certain nombre de contractuels et améliorer la situation de certains agents non titulaires (CDD vers CDI)**; en outre, il ne comporte pas de recul par rapport à la situation existante, ni sur les principes statutaires, ni sur les règles de recrutement ou de gestion des non titulaires.

Il comporte cependant de réelles limites, écartant selon les secteurs de la fonction publique, une partie importante des personnels précaires, en particulier ceux qui sont recrutés sur de faibles quotités de travail.

Si au sein de son bureau national, une majorité s'est prononcée en la faveur de la signature par la FSU de ce protocole, **ses insuffisances, alors que nous devons combattre des attaques statutaires et une politique agressive de réduction de l'emploi public**, n'ont pas permis d'obtenir la majorité qualifiée nécessaire (70% en Pour).

Du point de vue du gouvernement, le débat est clos; la FSU ne l'entend pas ainsi. Elle continuera de mobiliser et d'intervenir à tous les niveaux, pour défendre l'ensemble de ses revendications. Elle veillera à ce que les dispositions favorables aux personnels soient effectives et élargies au plus grand nombre des agents. Elle demande que la situation des personnels recrutés sur emplois aidés, celle des assistants d'éducation, et des assistantes maternelles et familiales... puissent faire l'objet de discussions sans délais.

Titularisations : Comment ? Pour qui ? Combien ?

Pendant 4 ans, des concours professionnalisés ou examens professionnels devront être organisés.

Des recrutements sans concours devront être « spécialement ouverts » en catégorie C.

Pourront s'y inscrire les agents en CDI, les contractuels nommés sur emploi permanent, quel qu'en soit le support budgétaire, totalisant 4 ans de service sur une période de 6 ans, dont 2 années au moins avant le 31 mars 2011. Il leur faudra avoir été en contrat au 31 mars 2011, et travailler à temps complet, à temps partiel ou s'ils sont à

temps incomplet, justifier d'une quotité de temps de travail égale à 70% (FPE) ou 50% (FPT).

Le protocole répond par « la transformation des emplois et/ou crédits utilisés pour rémunérer les personnels concernés » ; c'est un appui car ces crédits existent et c'est en même temps une limite car il faudrait les abonder pour organiser un vrai plan de titularisation. Ce choix politique écarte les « vacataires permanents » et ceux des agents qui, étant recrutés sur de faibles quotités de travail, sont parmi les plus précaires

Le CDI dans quels cas ?

A la publication de la loi, les agents contractuels qui assurent des besoins permanents verront leurs CDD transformés en CDI s'ils sont employés depuis au moins 6 ans au cours des 8 années précédentes (3 ans au cours des 4 dernières années pour les plus de 55 ans) par un même employeur public.

Le CDI est un contrat de droit public, introduit par la loi en juillet 2005. Il prévoit la continuité du contrat ; cependant, il peut être rompu en cas de suppression d'emploi, si aucun reclassement n'est envisageable. **Cette mesure est importante, mais un CDI ne vaut pas titularisation comme fonctionnaire.**

Cependant, l'exigence d'une restriction drastique de la possibilité pour les administrations à recruter des contractuels n'a pas été entendue. Pour la FSU, le combat continue avec en premier lieu, la bataille pour le recrutement de titulaires en nombre suffisant pour répondre aux besoins, incluant les remplacements.

S'ouvre donc maintenant une période d'élaboration du projet de loi, de débat et de vote du Parlement ; comme au cours des négociations, il va falloir contraindre la majorité à ne pas en profiter pour casser le statut (encore un peu plus qu'elle ne l'a fait en 2010 avec la « loi mobilité ») et à corriger les insuffisances. Dans les ministères et collectivités locales : dès aujourd'hui le recensement des personnels éligibles, la mise en place du dispositif de titularisation sont à l'ordre du jour. La FSU pèsera partout où elle est présente.

Francis SCHROEDER

Bilan : Après Fukushima où rien n'est définitivement sous contrôle, la planète est toujours sous la menace du pire. **Cette catastrophe a rappelé l'urgence absolue de mettre fin aux méfaits de la production d'énergie d'origine nucléaire.** Ce mode de production d'énergie est potentiellement dangereux puisque les risques d'accidents (d'origine naturels ou pas) ou d'attentat (avion suicide par exemple) ne peuvent être réduits à zéro. A ces risques aux conséquences gravissimes - effets directs de la radioactivité sur la santé, contamination alimentaire à l'échelle planétaire, pollution des mers et des rivières - s'ajoutent les énormes difficultés techniques pour le démantèlement des centrales, ainsi que les coûts largement sous évalués et non provisionnés liés à l'absence de solutions connues et fiables pour le stockage des déchets... sans parler de la production d'armes nucléaires. Les raisons de sortir du nucléaire sont multiples.

Seuls 13,4% de l'électricité mondiale provient de l'énergie nucléaire ... plus de 80% en France. Serions-nous incapables de nous sortir du nucléaire ? On peut parfaitement s'en passer... **Le lobby nucléaire est très puissant en France.** Après Tchernobyl, il prétextait la gestion inefficace et bureaucratique des soviétiques ; après Fukushima, l'irresponsabilité, les mensonges du 1^{er} producteur privé mondial d'électricité, la TEPCO. Cependant autorités locales, nationales et organismes de contrôle n'ignoraient ni la politique ni les pratiques du groupe plus soucieux de rentabilité que de sécurité. Ce lobby est **soutenu, depuis des décennies, par tous les gouvernements français, de droite ou de gauche** et ce, encore aujourd'hui. On essaie de rassurer l'opinion publique française en envisageant une « sérieuse révision de la sécurité de nos centrales » (mais toujours pas de contrôle à la résistance à un crash aérien). Pourtant, partout dans le monde, pour bien des syndicats, associations et partis la question de la sortie du nucléaire doit trouver une réponse réaliste et urgente.

Il est possible techniquement de sortir du nucléaire. C'est socialement et économiquement réaliste :

Coupons court à la caricature des « nucléocrates » qui avancent que la fin du nucléaire signifierait soit « le retour à la bougie » soit un accès moins facile à l'énergie pour les plus défavorisés avec en plus de nombreuses pertes d'emplois. Tout d'abord, il n'existe pas une seule réponse ni une solution unique au nucléaire mais bien une **politique énergétique** qui repose sur « trois piliers techniques » indissociables : **sobriété, efficacité, énergies renouvelables.** Ces « piliers techniques » doivent être reliés de façon indissociable à une politique sociale d'accès à l'énergie (tarif social de l'énergie, installation gratuite de panneaux solaires chez les particuliers...) et d'emplois (démantèlement et surveillance des installations, reconversion... Aucun salarié du nucléaire ne doit être pénalisé.

Sobriété : la bonne électricité est celle que l'on ne dépense pas. Dans la société et dans nos comportements individuels (sans nous culpabiliser) il est nécessaire de supprimer les gaspillages absurdes et coûteux. Quelques exemples : suppression immédiate des panneaux de publicité lumineux, des éclairages urbains ostentatoires et trop souvent inutiles, réglementation stricte

et limitative pour les nouvelles installations de climatisation. Extinction progressive de l'enrichissement de l'uranium (grande consommatrice d'électricité).

Efficacité énergétique : **concernant celle que l'on est amené à dépenser, il est bien préférable de mieux la consommer plutôt que d'en produire plus.** Quelques exemples : meilleure isolation de tous les lieux chauffés permettant par ailleurs la réduction progressive de la climatisation. Remplacement progressif du chauffage électrique par la production de poêles à granulés, l'usage de la géothermie, l'installation de chauffage central en cogénération. Amélioration obligatoire de l'isolation de tous les locaux industriels anciens et obligation de respect des normes bioclimatiques sur toutes nouvelles constructions. Renforcement des normes des appareils électriques (réfrigérateurs, veille...). Équipement des foyers particuliers de lampes basse consommation. Intégration obligatoire de panneaux solaires sur toute nouvelle surface bâtie. Décentralisation des lieux de production (diminution des pertes en lignes) et modernisation de certains équipements (transfos). L'efficacité énergétique n'est **pas compatible avec le capitalisme** qui développe toujours des concepts tels que celui de la fin de vie programmée des produits : électroménager, téléphonie, informatique... Donner la priorité à la **durée de vie, à la réparation et au recyclage** permettrait de créer localement de **nombreux emplois** tout en économisant de grandes quantités d'énergie et de ressources.

Énergies renouvelables : **elles sont inépuisables et ont peu d'impact sur l'environnement.** Le territoire français possède tous les atouts : le vent (éoliennes), l'eau (barrages hydroélectriques, marées, houle), le soleil (panneaux photovoltaïques et thermiques), le bois, les végétaux (biocarburants), la chaleur du sol (géothermie), la cogénération (où la chaleur émise permet de produire en même temps de l'électricité) ou encore le biogaz (ou « méthanisation » : fermentation de matières organiques végétales, animales)... **Le potentiel de production de ces énergies est immense et bien supérieur à celui des énergies fossiles.**

L'association négaWatt, comme d'autres (le Réseau Sortir du nucléaire a déjà publié des études de sortie en 10 ans et même 5 ans (<http://www.sortirdunucleaire.org/>)), a élaboré des **scénarii de transition énergétique** et apporte de riches réflexions sur cette politique, (www.negawatt.org)

Une **sortie rapide du nucléaire en une dizaine d'années** est possible, tout en assurant l'avenir des salariés de la filière nucléaire. C'est avant tout une **décision politique.** Le financement de la révolution énergétique doit être assuré par des prélèvements sur les gigantesques profits des multinationales de l'énergie. Un tel objectif ne peut être atteint que par des mobilisations conjointes des salariés et des usagers. Afin que la population puisse choisir **démocratiquement** quels types d'énergies elle souhaite et se réapproprie collectivement le pouvoir de décision, d'organisation de production et de contrôle de l'énergie en dehors de la puissance des lobbies, il est nécessaire et urgent de **refonder un grand service public et démocratique de l'énergie.**

École Émancipée 11 (contact : dominiqueblanch@free.fr)

Débat sur le nucléaire, organisé par le Réseau Sortir du Nucléaire :

Tchernobyl, Fukushima, et chez nous ? A quand la fin du mensonge ?

Lundi 30 mai à 20 h 30, Salle Joë Bousquet à Carcassonne,

avec Jacques REY, Fulcieri MALTINI, Michel LECLERC.

Revalorisation des diplômes et des salaires des Personnels sociaux et éducatifs

COMMUNIQUE DE PRESSE CGT, CFDT, CFTC, FAPT, FO, FSU, Solidaires, CFE-CGC.

L'Intersyndicale réunie les 12 et 19 avril 2011 a décidé de maintenir la pression afin d'obtenir :

- La reconnaissance des diplômes et des qualifications des personnels sociaux et éducatifs et de l'Encadrement,
- La revalorisation des salaires et des carrières,
- La défense des missions de Service public.

L'Intersyndicale réitère ses demandes de rencontres avec les Ministres de la Cohésion Sociale, de l'Enseignement Supérieur et du Budget, de la Fonction Publique.

Par leurs mobilisations, les 16 mars et 7 avril, les personnels sociaux et éducatifs ont envoyé un signe fort de leur volonté d'être reconnus à leur juste niveau de qualifications (trois années d'études) qui ne peut que passer par une revalorisation salariale et de carrière (catégorie A pour le secteur public, cadre pour le secteur privé), actant leur niveau de responsabilité profes-

sionnelle.

Les projets de décrets imposés par le Gouvernement pour les travailleurs sociaux de la Fonction Publique Territoriale, puis qui seront transposés à la Fonction Publique de l'État et de l'Hospitalière, ne répondent pas à ces légitimes revendications, attendues depuis plus de vingt ans par les professionnels sociaux et éducatifs.

Ces mobilisations ont permis d'obtenir le report des textes au niveau du CSFPT tout en favorisant l'interpellation des employeurs par les professionnels sociaux et éducatifs.

L'Intersyndicale demande au Gouvernement, une réponse à ces revendications pour l'ensemble des professionnels et non un morcellement par des différences selon les Employeurs Publics et Privés.

L'Intersyndicale appelle l'ensemble des professionnels sociaux et éducatifs, futurs professionnels, à une manifestation nationale à Paris **LE JEUDI 16 JUIN PROCHAIN.**

Revalorisation des pensions : le compte n'y est pas !

La FSU retraités prend acte de l'augmentation des pensions de 2,1% au 1er avril 2011, conformément à l'article L.261-23-1 du Code de la Sécurité sociale. Le gouvernement a corrigé la perspective d'inflation pour 2011 afin de tenir compte des hausses annoncées. Rappelons que l'application de ce dispositif, que nous avons condamné, a conduit à une revalorisation réelle des pensions en 2010 de seulement 0,9%. La mesure 2011 ignore la perte de pouvoir d'achat et les difficultés de vie croissantes des retraités comme il ignore celle des salariés. Cette évolution se traduira par une augmentation d'environ 25 euros mensuels pour une pension moyenne. Cela est loin de compenser l'évolution des « dépenses contraintes » (gaz + 21% en 1 an, électricité, carburants, alimentation, santé...)

La FSU Retraités constate que les pertes accumulées depuis des années ne sont pas prises en compte,

qu'aucune mesure spécifique n'est décidée en faveur des pensions les plus faibles, ni pour réduire les inégalités hommes/femmes.

Elle s'inquiète des perspectives d'augmentation de la CSG des retraités qui accentuerait les pertes de pouvoir d'achat des retraités dont beaucoup connaissent une situation de grande précarité. Elle s'oppose fermement à l'idée d'une assurance obligatoire dans le cadre de la perte d'autonomie.

La Section Fédérale des Retraités de la FSU appelle les retraités à continuer de signer et faire signer massivement la pétition qu'elle a initiée ; à agir avec les actifs pour la revalorisation du pouvoir d'achat de tous. Elle propose à l'ensemble des organisations syndicales de retraités de poursuivre ces actions dans un cadre unitaire.

Non à l'instrumentalisation du syndicalisme par le FN

Déclaration commune CFDT - CGT - FSU - SOLIDAIRES - UNSA.

La situation sociale est grave : 5 millions de demandeurs d'emploi, 8 millions de français vivant sous le seuil de pauvreté, accroissement de la précarité, conditions de travail dégradées... L'accroissement des inégalités et des injustices mine la cohésion sociale. L'absence de perspectives, un dialogue social insuffisant, provoquent interrogations et désarroi face à l'avenir.

Dans ce contexte, les organisations syndicales, ne peuvent rester indifférentes à l'utilisation de la situation sociale pour promouvoir certaines thèses dans le débat public comme le fait le Front national. La thèse de la préférence nationale est antinomique avec les valeurs fondamentales du syndicalisme. L'exclusion, le rejet de l'autre, le repli de la France sur elle-même et la fermeture des frontières, la désignation de boucs émissaires, la dénonciation de l'immigration comme responsable de

tous les maux sont des attitudes qui, l'histoire en témoigne, ne peuvent conduire qu'au pire.

Les organisations syndicales agissent quotidiennement pour rechercher et exiger des réponses face à cette situation sociale ; en matière d'emploi, de pouvoir d'achat, d'égalité des droits... Leur action est portée par les valeurs qui sont celles du syndicalisme au cœur desquelles figurent la solidarité entre tous les salariés et la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Les organisations syndicales CFDT - CGT - FSU - SOLIDAIRES - UNSA sont déterminées à empêcher l'instrumentalisation du syndicalisme par le Front national qui n'est pas un parti comme les autres et dont les orientations sont à l'opposé des valeurs qu'elles portent. Les organisations syndicales sont aussi garantes du respect de ces valeurs au sein de leurs organisations et par leurs militants.

Conférence de presse de Christian Laval

vendredi 25 mars 2011

Avant la conférence-débat en soirée à Capendu, Christian LAVAL s'est adressé à la presse au siège de la FSU 11. En un quart d'heure il a dressé un tableau de l'école publique soumise au régime maigre du libéralisme.

Le système éducatif subit des modifications de grande ampleur. La primauté n'est plus aux connaissances qui permettent une lecture critique de la société et donne des armes pour la transformer. On passe de l'école publique qui affirmait des objectifs de culture générale élevés pour tous et une formation du citoyen, à une école faite pour produire du capital humain employable. Ce sont des économistes qui définissent les principes du système éducatif. L'école est ainsi instrumentalisée pour se mettre au service de l'économie. Un tel objectif ne peut qu'entrer en conflit avec les aspirations des enseignants désireux de transmettre des connaissances et de développer l'esprit critique de leurs élèves. Le sens même de la fonction enseignante est mis en cause. Le socle de compétences définit un SMIC culturel qui est censé accéder à l'emploi. Chacun se doit d'acquérir au moins le petit bagage qui lui permettra de se vendre sur le marché du travail.

On tourne le dos aux objectifs démocratiques qui étaient ceux des politiques éducatives avant le tournant néolibéral que C. LAVAL date du début des années 80. On a abandonné le principe d'égalité d'accès aux différentes formations. La ségrégation sociale s'installe de fait. L'éducation devient un grand marché. Comme dans tous les secteurs d'activité, publics ou privés, la concurrence s'impose partout. La concurrence des personnels entre eux se met en place au détriment des coopérations que nécessite la prise en charge globale des élèves. La concurrence sévit également entre les établissements. Elle est accentuée par la mise à mal de la carte scolaire. C'est plus évident encore à l'université. Des universités de prestige condenseront des moyens importants alors que les filières les moins prestigieuses seront reléguées à des universités de 2^{nde} zone aux moyens réduits. Les droits d'inscription vont dissuader les étudiants d'origine modeste, déjà enclins à rechercher les formations courtes qui conduisent rapidement à l'emploi.

Mais la mise en concurrence des établissements n'aboutit pas à une amélioration du système. Les études connues montrent que la ségrégation sociale, entraîne une dégradation des performances, se révèle inefficace et aboutit à des surcoûts. La stratégie de Lisbonne mise en place en 2000 par les institutions européennes prétendait faire de l'Europe « l'économie de la connaissance » la plus performante du monde. Son échec en

est l'illustration.

Pour C. LAVAL, coauteur de « La grande mutation » : la politique européenne vise à accélérer ces modifications. La MOC (méthode ouverte de coopération) substitue la norme à la loi. Il ne s'agit pas d'inscrire l'acte éducatif dans un cadre juridique donné mais d'atteindre des objectifs chiffrables. Ces derniers sont définis par des « experts ». Ils sont censés évaluer des performances en matière scolaire mais aussi en économie de moyens. Ces évaluations permettent de faire des comparaisons. Les pays mauvais élèves, coupables de ne pas appliquer avec zèle les politiques libérales, seront mis au ban des accusés et priés de revenir dans le droit chemin.

Pour le chercheur en sociologie, cette rationalité libérale imprègne toute la société : tout doit se transformer en entreprise. Les travers qui dénaturent l'école se retrouvent à l'hôpital, ou à la justice. On va faire du chiffre, produire de la quantité (PV, évaluations, ...) Les évaluations se multiplient, parfois sans faire sens pour les intéressés. Les chercheurs universitaires se sont élevés contre l'évaluation par le nombre de citations dans les travaux. Comme si la qualité d'un chercheur était liée au nombre d'articles qu'il produit ! Les méthodes managériales importées du privé dénaturent le sens des métiers et mettent en cause l'autonomie des professionnels dont la spécificité des métiers est niée. Ces logiques sont destructrices pour les salariés amenés à tenter de satisfaire un cahier des charges sans fond.

Supprimer 80000 postes dans l'enseignement public en 5 ans alors qu'il y a tant de besoins, c'est un scandale absolu ! Un gâchis..., alors qu'on avait les moyens. Il y a de moins en moins d'adultes dans les établissements. Nous étions prévenus. En 2007, SARKOZY écrivait : « je veux une école avec moins d'adultes ». Au moins une promesse tenue...

Cette souffrance, ce désarroi de nos collègues, contrariés jusque dans le plaisir d'enseigner se traduit parfois par une certaine résignation. Et si la colère gagne, elle n'entraîne pas encore les mobilisations capables d'imposer au pouvoir des reculs significatifs. L'enjeu est de taille : quelle société, quelle école sommes nous en train de construire ? Quelle société, quelle école voulons nous ?

**Marie Dominique PUJOL,
Guy AYATS**

L'école en Europe,

politiques néolibérales et résistances collectives. Sous la direction de KEN JONES.

Préface de Christian LAVAL. La Dispute.

Cet ouvrage rend compte de la trajectoire commune des systèmes scolaires en Europe depuis une trentaine d'années. Cette nouvelle « école en Europe » n'est plus celle de l'humanisme, de la science, ni celle de la formation des citoyens. C'est l'école du grand marché européen, délibérément en phase avec la flexibilité de l'emploi, ordonnée à « l'économie de la connaissance » telle qu'elle est définie et promue par l'Union Européenne. L'ouvrage de KEN JONES rend compte du virage néolibéral des politiques scolaires non seulement comme un aspect du tournant des années 1980, mais aussi à partir d'une contradiction spécifique au domaine scolaire qui a touché tous les pays.

La réforme en faveur de « l'école démocratique » a buté sur des obstacles nombreux, à commencer par la faiblesse des moyens et l'insuffisance de réflexion collective sur la réduction des inégalités scolaires. Ces limites de la réforme progressiste dans le cadre de sociétés de classes ont provoqué un désenchantement devant les promesses de « l'égalité des chances » et un essoufflement qu'ont su exploiter les néoréformateurs qui, comme en Angleterre, ont mixé rhétoriques managériales et conservatrices pour délégitimer « l'égalitarisme » des réformes antérieures et imposer une nouvelle logique faite « d'excellence », de « concurrence » et « d'efficacité ».

Les systèmes éducatifs nationaux en Europe ont connu deux trajectoires de changement distinctes : celle de la « réforme démocratique », puis celle de la « réforme libérale ». La première qui prend forme après 1945, s'est caractérisée, là où le rapport de forces était favorable au mouvement ouvrier, par une

dynamique d'unification de l'école et par un effort en faveur des pratiques et modes d'organisation qui se voulaient adaptés aux enfants issus des classes populaires.

La seconde, qui s'ouvre dans les années 80, inaugure une nouvelle orientation. Par le mot « réforme », les néoréformateurs vont peu à peu définir pour l'école de nouvelles priorités et de nouveaux objectifs. C'est souvent au nom de la « démocratisation » et de « l'intérêt » de l'enfant que ce nouveau cours de l'école se met en place et ce sont des « pédagogues progressistes », voire des représentants de syndicats favorables à « l'école pour tous » qui soutiendront cette « réforme ».

Ce nouveau modèle d'école, c'est l'école au service des marchés, organisée elle-même comme un marché, soumise à la norme générale de l'employabilité. Ce « nouvel ordre éducatif » a comme priorité la production de « ressources humaines » nécessaire à la compétitivité de l'économie, la recherche de « l'efficacité » pédagogique et managériale, la « mise en marché » de l'éducation par le développement de la concurrence entre « entreprises » scolaires et universitaires.

Une des contributions importantes de ce livre est de sortir du cadre hexagonal. C'est un livre européen, car il nous oblige à inventer une autre école pour l'Europe.

Disponible à la SD-FSU 11. Prix 18 €.

Le Pacte pour l'Euro : une décision antidémocratique pour une machine de guerre antisociale

De sévères cures d'austérité ont été imposées par l'Union Européenne à l'Irlande et à la Grèce et récemment par le gouvernement libéral de Grande Bretagne. Cela ne s'est pas fait sans réaction des peuples intéressés.

Au traité de Lisbonne qui a vu le jour au forceps en faisant fort peu cas des votes des citoyens de France, d'Irlande et du Pays Bas, succède « **le pacte européen pour l'Euro, coordination renforcée pour la compétitivité renforcée et la convergence** » qui a été adopté ce 11 mars par le conseil de l'Europe, né des imaginations conjointes de Angéla MERKEL et Nicolas SARKOZY et entériné par les autres composantes de la zone euro.

Par ce pacte « *les états membres de la zone Euro s'engagent à traduire de manière contraignante et durable dans leur législation nationale, les règles budgétaires de l'UE figurant dans le pacte de stabilité et de croissance* ». Mises sous surveillance, les majorités nationales au pouvoir, quelle que soit leur couleur politique, n'auraient d'autre choix que d'appliquer les injonctions néolibérales émanant de la commission de Bruxelles. Chaque état devra rendre compte à la commission de Bruxelles, non élue et chargée de contrôler les politiques prescrites au sein desquelles, la compétitivité, mot redoutable s'il en est, doit rester le maître mot. En effet, tout salarié bien élevé, pour être compétitif doit être flexible, rémunéré le moins possible, avoir une productivité élevée et travailler le plus longtemps possible. En somme, être toujours disponible, travailler plus et plus durement pour gagner moins. Caricature ?

Morceaux choisis : « *les progrès seront évalués sur la base de l'évolution des salaires et de la productivité... par comparaison avec d'autres pays de la zone euro et chez les principaux partenaires commerciaux.* »

« *Les augmentations significatives et durables pourraient provoquer une érosion de la compétitivité* ». « Veiller à ce que les accords salariaux dans le secteur public viennent soutenir

les efforts consentis dans le secteur privé ».

Laurence PARISOT relève que « *le pacte pour l'euro stipule noir sur blanc que les régimes de retraite doivent évoluer en fonction de l'évolution démographique et de l'espérance de vie.* »

L'impôt sur les sociétés doit être revu à la baisse. Les pays en difficulté (voir le cas de la Grèce) devront plus que les autres faire des efforts. C'est à dire que leurs salariés devront trimmer plus.

Les déficits publics sont mis en avant pour effrayer l'opinion. « *Les états membres de la zone euro s'engagent à traduire dans leur législation nationale les règles budgétaires de l'UE figurant dans le pacte de stabilité et de croissance* ». Ces pré-occupations concernent les budgets des états, de la sécurité sociale, les caisses de retraites, mais aussi les régions, communes et départements. La réforme des collectivités territoriales n'aurait-elle pas été faite pour y obtempérer par anticipation ?

Toutes ces dispositions nous éloignent toujours plus d'une Europe du progrès où l'homme et la nature seraient respectés.

La Confédération Européenne des Syndicats, trop souvent bienveillante avec les orientations prises par les institutions européennes crie, cette fois, son opposition. Très majoritairement, les organisations syndicales et certains mouvements associatifs, ne l'entendent pas de cette oreille. Les 10 et 11 mars, ils ont organisé une conférence sociale de printemps (voir ci-dessous les participants), laquelle a rédigé la déclaration qui suit (voir encadré). Le 22 mars des syndicats français et allemands ont organisé en commun un rassemblement à Paris. Une semaine d'action est prévue par la CES et une euro manifestation a été programmée le 9 avril à Budapest.

De son côté la gauche française, bien qu'en ordre dispersé, a clairement fait savoir son opposition à ce nouveau pacte.

LES PARTICIPANTS À LA CONFÉRENCE SOCIALE DE PRINTEMPS

Voici la liste des participants à cette première Conférence sociale de printemps:

CES; CSI : EPSU ; **France:** CGT, FO, FSU, Solidaires, les Économistes atterrés, LDH ; **Belgique:** FGTB , CSC ; **Italie:** CGIL, CISL, Mais, Forum italiano dei movimenti per l'acqua; **Portugal:** CGTP ; **Espagne:** CIG , ELA , ESK ; **Roumanie:** CSDR , BNS ; Cartel Alfa, Romanian social forum; **Norvège:** agforbundet; **Hongrie:** MSZOSZ , MOSZ ; Attac (Fr., Be.,All.); Transnational Institute ; European Anti Poverty Network ; Réseau justice fiscale; Transform (Autriche; Rép. tchèque; Pologne); CADTM ; réseau Seattle to Brussels ; Caritas Europe; Association européenne des droits de l'homme; Nordic Welfare Campaign ; Conf of Kurdish Associations Europe; Corporate Europe Observatory (CEO) ; Global Social Justice; Euromarches ; Global Alliance for Immediate Alteration ; Degrowth.

«Une déclaration de guerre aux peuples d'Europe»

«L'ensemble de ces organisations rejette catégoriquement les orientations du pacte de compétitivité négocié de façon totalement antidémocratique ; ce type de gouvernance économique constituerait une véritable déclaration de guerre aux peuples d'Europe, aux travailleurs, aux pensionnés, aux services publics et à leurs usagers, et en fin de compte à tout ce qui fait la valeur du modèle social européen. (...)

Ce ne sont pas les travailleurs qui ont causé la crise, et c'est eux qui en ont été jusqu'ici les victimes. Ça suffit ! La situation budgétaire critique des pays de l'UE doit être rétablie autrement.

a. Par une fiscalité juste, qui, à l'inverse de la tendance actuelle, pèse davantage sur les gros revenus et sur les revenus financiers que sur les travailleurs. (...)

b. Par un audit des dettes publiques des pays de l'UE : nous n'acceptons pas de condamner l'avenir d'une ou plusieurs générations de citoyens à cause d'une dette qui est largement celle des spéculateurs et du système financier. Le pacte (...) exercerait une énorme pression à la baisse sur les salaires. (...) Nous savons que la crise de 2008 ré-

sulte dans une large mesure d'un partage des richesses défavorable aux salaires, et d'une accumulation excessive de profit.

Notre alternative : une économie respectueuse de la planète, tournée vers le plein-emploi, par un meilleur partage des richesses et des emplois, où tous les travailleurs puissent compter sur des salaires décents, négociés collectivement. (...) De tels salaires sont la base de la sécurité d'existence individuelle, mais aussi de tous les systèmes de protection sociale et de services publics.

Ce pacte diminuerait le montant réel des pensions. (...) Des pensions légales par répartition à un niveau suffisant sont finançables, sans relèvement de l'âge de la retraite.

Face à cette déclaration de guerre contre les droits fondamentaux, gouvernements, parlementaires et mouvements sociaux doivent se positionner clairement. (...) Dans chaque pays, nos organisations mettront leurs europarlementaires nationaux sous surveillance : les citoyens, les travailleurs et les allocataires sociaux doivent savoir qui sont leurs adversaires et qui sont leurs alliés. »